

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2019/O1/106**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES
BESOINS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents, ces derniers étant essentiels à certains services de la collectivité de Corse.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité concernant les établissements et entités suivants étant précisé qu'un rapport complémentaire suivra lors de la prochaine session pour présenter l'ensemble des autres besoins :

Site archéologique de Cuccuruzzu :

- 2 agents d'accueil et de surveillance à temps complet pour la période de mai à octobre 2019.

En 2017 et 2018, 3 agents avaient été recrutés pour exercer ces missions pour la période d'avril à octobre.

Le nombre de saisonniers a diminué par rapport aux années précédentes puisqu'aujourd'hui un agent de l'équipe de travail de cette structure occupe les fonctions d'agent d'accueil.

Gîtes du Conservatoire du Littoral / Site de Ghignu - Agriate :

- 1 agent à temps complet pour la période de mai à octobre 2019, étant précisé que ce dispositif est identique à celui mis en œuvre les 2 années précédentes.

Musée de Corti :

- 4 agents d'accueil à temps complet pour la période de mai au 20 juin 2019,
- 5 agents d'accueil à temps non complet, 50 %, pour la période de mai au 20 juin 2019.

Pour cette période, ce dispositif est quasi stable par rapport à 2018 (1/2 ETP supplémentaire) malgré l'ouverture d'une exposition temporaire.

Musée de l'Alta Rocca :

- 2 agents d'accueil à temps complet pour la période de mai à octobre 2019,

- 2 agents d'accueil à temps complet pour la période de juillet à août 2019.

Par rapport à 2017, la structure bénéficie de 6 mensualités supplémentaires sur la totalité de la période.

Par rapport à 2018 (14 mensualités sur la totalité de la période), 2 ETP supplémentaires en mai permettront au musée d'être ouvert tous les jours (fermeture les lundis les années précédentes) compte tenu des ponts et du nombre de réservations sur cette période.

Musée de Sartè :

- 2 agents d'accueil à temps complet pour le mois de mai 2019,
- 4 agents d'accueil à temps complet pour la période de juin à septembre 2019.

Par rapport à 2017, le nombre de mensualités sur la totalité de la période était de 13

Par rapport à l'année 2018, le nombre d'agents est stable pour la période de juin à septembre et est en augmentation de 2 emplois pour le mois de mai en raison de l'accroissement du nombre de visiteurs touristiques à Sartè et au musée en particulier à partir du Catenacciu et d'une programmation culturelle particulièrement soutenue ce même mois.

Casa di Roccapina :

- 1 agent d'accueil à temps complet pour le mois de mai 2019,
- 2 agents d'accueil à temps complet pour les mois de juin et octobre 2019,
- 3 agents d'accueil à temps complet de juillet à septembre 2019.

Par rapport à l'année 2017, il est à noter une diminution de 3 mensualités.

Par rapport à l'année 2018, on note une nouvelle baisse d'une mensualité puisqu'aujourd'hui un agent de l'équipe de travail de cette structure occupe les fonctions d'agent d'accueil.

Direction générale adjointe des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments, dans le cadre de la mise en place du dispositif estival d'alternat sur la RD 81 à Piana :

- 6 agents à temps complet pour la période de mai à octobre 2019.

Ce dispositif est identique à celui mis en œuvre les 2 années précédentes.

Je vous précise que les crédits sont inscrits sur le sous-programme 6161, 930 020 64131.

Concernant le Laboratoire, les crédits sont inscrits au budget annexe dédié de la Collectivité de Corse (chapitre 936 fonction 6311 64131).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

